

Prolongation des consentements (consents) de la part des créanciers

Paris, le 26 février 2026

Dans le prolongement de son communiqué du 9 janvier 2026, le Groupe annonce avoir obtenu de ses créanciers la prolongation de leur consentement de ne pas utiliser les discussions en cours relatives au projet d'adaptation et de renforcement de la structure financière du Groupe comme un quelconque moyen d'action au titre (i) de la documentation de financement faisant partie intégrante des plans de sauvegarde accélérée (dettes Term Loan B, RCF et Quatrim) ou (ii) de la documentation des financements opérationnels agréés dans le cadre des protocoles de conciliation.

Les consentements relatifs au Term Loan B et RCF sont valables jusqu'au **27 mars 2026** tandis que ceux concernant la dette Quatrim resteront en vigueur jusqu'au **30 avril 2026**.

Le Groupe rappelle que ses financements opérationnels dont la maturité est le 27 mars 2026 sont prolongeables d'une année sous réserve du respect par Monoprix SAS du covenant de ratio de levier au titre du RCF au 31 décembre 2025, et de l'absence de cas de défaut, parmi lesquels l'entrée en discussion avec ses créanciers.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Charlotte IZABEL - cizabel@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 89 19 88 33

Relations investisseurs - IR_Casino@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)1 53 65 24 17

CONTACTS PRESSE

Groupe Casino – Direction de la Communication

Stéphanie ABADIE - sabadie@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)6 26 27 37 05

Service de presse - directiondelacommunication@groupe-casino.fr - Tél : + 33(0) 1 53 65 24 29